

RÉSUMÉ

Le renforcement de la confiance dans le processus de contrôle des armements : une doctrine de transformation repose sur l'idée que les théories traditionnelles sur le renforcement de la confiance sont incomplètes et qu'il importe d'expliquer pourquoi et comment l'élaboration d'accords de renforcement de la confiance peut contribuer à améliorer les relations de sécurité. La doctrine de transformation exposée ci-après accorde moins d'importance aux mesures opérationnelles et davantage aux processus associés à leur élaboration et à leur mise en œuvre.

Le renforcement de la confiance, dans une doctrine de transformation, est une activité distincte que mènent les décideurs dans l'intention d'améliorer au mieux certains aspects d'une relation de sécurité traditionnellement antagoniste, grâce à la coordination et à la coopération en matière de politiques de sécurité. Cela suppose un processus exhaustif d'exploration, de négociation et de mise en œuvre d'initiatives conçues « sur mesure », notamment pour promouvoir l'interaction, l'échange d'informations et la contrainte. Cela suppose également l'élaboration et l'application de pratiques et de principes à la fois formels et informels pour l'élaboration concertée de mesures de confiance. Lorsque les conditions sont favorables, le processus de renforcement de la confiance peut *faciliter, focaliser, synchroniser, amplifier et généralement structurer le potentiel que présentent les relations de sécurité des États participants en vue d'une transformation positive*. Le processus de renforcement de la confiance ne consiste donc pas simplement à produire un accord et ne doit en aucun cas être confondu avec les mesures de confiance.

Dans la doctrine de transformation, la poursuite résolue d'accords légitimes de renforcement de la confiance est une activité

qui se prête particulièrement bien à l'obtention de changements positifs dans la manière dont on pense (transforme) la sécurité lorsque les conditions sont favorables. Cela s'explique par le caractère foncièrement coopératif de l'activité et par l'effet de soutien mutuel des mesures de renforcement de la confiance qui composent l'accord. Du fait de sa nature intrinsèque, le renforcement de la confiance peut faciliter et structurer le potentiel de changement des relations de sécurité lorsque certains États au moins sont insatisfaits des politiques et des méthodes établies et commencent à les remettre en question.

Un aspect particulièrement important de la doctrine de transformation est l'idée que les changements dans la manière dont on pense la sécurité, facilités par le renforcement de la confiance, peuvent être institutionnalisés sous la forme d'un nouvel ensemble de règles et de pratiques stipulant comment les États participants devraient coopérer et se faire concurrence dans leurs relations de sécurité. Ces relations restructurées redéfinissent ce que l'on considère comme un comportement normal entre les États concernés. Si l'on ne parvient pas à transformer, ne serait-ce que modestement, les attentes des États sur le plan de la sécurité grâce au renforcement de la confiance, on voit mal comment le processus pourrait améliorer sérieusement les relations fondamentales de sécurité.

Le succès du renforcement de la confiance exige une interaction entre les hauts fonctionnaires et les experts des États participants, lorsque les conditions sont favorables au changement. Le processus de renforcement de la confiance leur permet de formuler puis d'institutionnaliser des idées, pratiques et principes nouveaux et plus positifs pour définir et entretenir leurs relations de sécurité. Les conditions favorables nécessaires comprennent :